



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 10 décembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018

Le 18 décembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P (à 18h40)		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Le Président accueille les conseillers communautaires et le public à double titre, en tant que Président et Maire de la commune accueillante.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le Président nomme Mme CANADA comme secrétaire de séance.

Le Président met aux voix le PV du précédent conseil communautaire, qui est adopté à l'unanimité.

Les décisions sont également adoptées à l'unanimité.

2018/141 Actualisation du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération permettra la nomination d'agents de la CCM suite à leur réussite de concours administratifs. Cette délibération permet de tenir à jour le tableau des effectifs par la suppression et création de poste en fonction de ces mouvements de personnels à la CCM.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2019, de la façon suivante:

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Technicien	1	Technique	B	35/35ème	Réussite concours
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Technique	C	35/35ème	Réussite concours
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Recrutement externe

- Décide de la suppression des emplois suivant à compter du 1^{er} janvier 2019 de la façon suivante:

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème	Retraite
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Mobilité

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et signer les pièces correspondantes,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget afférent de la Communauté de Communes de Montesquieu.

2018/142 Changement de siège de la Maison de Services Au Public

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

La MSAP est une compétence à destination des habitants du territoire dans leurs besoins quotidiens. Il est proposé le changement de lieu de ce service à l'Espace emploi Montesquieu à Léognan et d'élargir les partenariats par la présente délibération.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Les référentes animatrices de ce service seront désormais encadrées par la responsable de la direction solidarité et emploi.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention-cadre avec les partenaires, et prévoyant le changement de siège de la MSAP ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent ;
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la démarche de changement de siège de la MSAP, et de l'inclusion de nouveaux partenaires

2018/143 Feuille de route 2019 pour le projet de capacité alimentaire

RAPPORTEUR : Mme MARTINEZ

Mme MARTINEZ rappelle que la CCM a répondu à un AMI du Département l'année dernière pour un projet ambitieux qui consistait à ce que « 100 % de la population ait accès à une alimentation saine et durable ».

Pour étayer le travail qui a été mené pendant l'année 2018, la CCM a fait appel à des acteurs du territoire : associations, services du Conseil départemental, élus, producteurs, pour nous appuyer et alimenter la démarche de leurs idées et de leurs projets.

La journée du 12 juillet a permis de se projeter dans le temps : « comment nous vivrons et nous alimenterons-nous en 2030 ? ». Tout le résultat de ce travail est dans le CR de la commission Agenda 21 du 15/11. Il contient des propositions très riches qu'il est proposé de poursuivre.

L'objectif est de continuer le projet et établir une feuille de route notamment basée sur :

- le développement d'une stratégie agricole
- la sensibilisation auprès des publics
- l'accueil de services civiques

M. CLEMENT souhaite apporter son plein soutien à Corinne Martinez et à sa feuille de route. Il témoigne sur la journée du 12/07 qui s'est déroulée à Saucats, où tout le monde a pris conscience de la tâche et des besoins alimentaires. M. CLEMENT donne l'exemple du producteur d'œufs bio installé à Saucats qui fournit toutes les cantines de la commune et certaines sur la CCM. Cela témoigne qu'il est possible de développer les circuits courts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de mettre en œuvre le programme d'actions 2019 en faveur de la capacité alimentaire du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- Autorise Monsieur le Président :
 - à signer tout document relatif à ce projet ;
 - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation de ce projet inscrite au budget ;
 - à solliciter tous les partenariats et subventions auprès des différents partenaires, et notamment le Département de la Gironde.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

2018/144 Projet de Maison des Saisonniers

RAPPORTEUR : M. FATH

Plusieurs élus ont fait le constat de personnes qui transitent sur le territoire et qui ne peuvent pas être hébergés par leurs employeurs. En effet, chaque année plusieurs dizaines de personnes campent dans les bois dans des conditions précaires.

L'objectif de cette présente délibération est de proposer un service simple qui ne désengage personne de ses responsabilités.

Le projet serait installé sur un terrain qui appartient à la CCM en bordure de l'aérodrome. Le projet consiste en travaux d'aménagement d'une aire d'accueil de vans, camions et voitures ainsi que de tiny houses. Cette seconde partie se fera avec le partenariat de Gironde Habitat.

Par ailleurs, ces hébergements pourront également permettre d'accueillir des stagiaires qui viendraient sur le territoire pour parfaire leur expérience professionnelle.

Ce projet témoigne d'un compromis entre un besoin humanitaire pour éviter que des personnes se retrouvent démunies et sans solution de logement et la nécessité de mettre face à leur responsabilité les employeurs et en particulier les viticulteurs. Ce projet a déjà été discuté avec les viticulteurs du territoire. Par cette délibération, il s'agit de passer à une phase opérationnelle.

Compte-tenu de ce besoin, il faut aller vite. C'est pourquoi la CCM donne une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Léognan. Une délibération a été adoptée par le conseil municipal de Léognan il y a quelques jours.

Pour la réalisation de ce projet, une recherche de financement est en cours. Le Secrétaire Général de la Préfecture connaît bien le dossier et est prêt à attribuer des financements. Le reste de l'opération sera financé par fonds de concours.

Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC demande comment sera gérée l'occupation de ces espaces ?

M. FATH répond que cette gestion, si les élus en sont d'accord, sera assurée en principe par Gironde Habitat qui se rémunérera par les occupants de ce site.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le principe du projet d'un accueil pour les saisonniers, comprenant une aire de stationnement et des tiny houses
- Valide le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Léognan
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent dans la limite de 200 000 euros en investissement ;



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

2018/145 Budget Annexe Aérodrome 2018 - Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : M. FATH

Cette décision modificative permet de réaliser une rectification sur une recette. Il s'agit d'un mouvement d'ordre pour gommer ce titre de recette établi à tort au CABLS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget aérodrome selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réel	67	Charges exceptionnelles	673	Annulation sur titres antérieurs	12 500,00	
Ordre	023	Virement à la section d'investissement	722	Immobilisations corporelles	-12 500,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	-12 500,00	
Ordre	023	Virement à la section d'investissement	2188	Autres immobilisations corporelles		-12 500,00
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					-12 500,00	-12 500,00
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					-12 500,00	-12 500,00

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2018/146 Budget Principal - Décision modificative n°4

RAPPORTEUR : M. FATH

Concernant la section de fonctionnement, des recettes supplémentaires sont à intégrer de l'ancien budget annexe du Centre de ressources.

D'autre part chaque année, une somme est remboursée pour les chèques déjeuner non consommés, il s'agit d'une recette exceptionnelle.

La présente délibération tient compte des immobilisations du service technique. Ces interventions peuvent générer une récupération de TVA.

Concernant la section investissement, la délibération permet de réaliser une écriture comptable qui nous est demandé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°4 du budget principal selon les équilibres suivants :



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
	002	Résultat reporté en fonctionnement				1 600,11
Réel	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers		1 682,77
	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	1 682,77	
	022	Dépenses imprévues			5 100,11	
Ordre	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	722	Immobilisations corporelles		3 500,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					6 782,88	6 782,88
	001	Résultat reporté en investissement				-6 000 000,00
Réel	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				6 000 000,00
	020	Dépenses imprévues			-3 500,00	
Ordre	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					0,00	0,00
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					6 782,88	6 782,88

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2018/147 BP 2019 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2019

RAPPORTEUR : M. FATH

Cette délibération est prise comme dans chacune de nos communes.

Les sommes inscrites sont forfaitaires et ne correspondent à rien de précis. Cette délibération permet d'ouvrir les crédits avant le vote du budget 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote budget primitif 2019 :
 - Voiries (chapitre 21 et 23) : 800 000€
 - Travaux bâtimentaires (chapitres 21 et 23) : 800 000 €
 - Fonds de concours (chapitre 204) : 300 000€
 - Équipement (chapitre 21) : 300 000€
 - Études (chapitre 20) : 600 000€
 - Participations financières (chapitre 204) : 200 000€
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

2018/148 Modification des règles concernant la taxe de séjour

RAPPORTEUR : M. FATH

Suite à cet ensemble de règles concernant la taxe de séjour qui a déjà été voté, une modification est demandée sur le tarif forfaitaire demandé qui ne doit pas être inférieur à 0,20.
Par cette délibération, les sommes indiquées sont modifiées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les nouveaux tarifs de Taxe de séjour applicables au 1^{er} janvier 2019,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018/149 Trésor public : Indemnité de conseil allouée aux comptables publics – Mme THOUARD

2018/150 Trésor public : Indemnité de conseil allouée aux comptables publics – M. ARMENGAUD

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH propose de délibérer sur l'indemnité à la trésorière de Castres-Gironde, Mme THOUARD. Ces indemnités ne concernent en rien le travail obligatoire et elles ne portent que pour les conseils donnés par la responsable de la perception.

Pour M. LEMIRE, il s'agit d'une pratique de longue date alors qu'en réalité, il n'y a quasiment plus de conseils. M. LEMIRE ne votera pas cette indemnité.

M. CLEMENT rejoint M. LEMIRE, outre les rejets de mandats sans avertissement, il n'y a aucun conseil de Mme THOUARD au quotidien.

M. CONSTANT souhaite tout de même souligner que la Trésorerie de Castres-Gironde fonctionne avec 6 personnes mais que depuis le début de l'année ils ne sont que 3.
Mme THOUARD n'est peut-être pas suffisamment formée pour répondre aux interrogations des communes. Néanmoins, elle est empêchée par le manque de personnel et leur non remplacement.

M. CLEMENT comprend les difficultés mais ces difficultés existent depuis longtemps et pourtant cette année a été particulièrement compliquée depuis l'arrivée de Mme THOUARD.

Le Président souhaite faire quelques rappels. Autrefois, c'était l'État qui apportait son soutien aux communes pour réaliser leurs budgets avant que cette mission ne soit confiée aux perceptions. Aujourd'hui les communes se sont dotées de personnels compétents. Ainsi, le seul conseil donné cette année est que nous n'avons jamais délibéré sur l'attribution de compensation !

Les difficultés de la perception sont connues. Néanmoins, même si la proximité est importante, il est nécessaire que la perception permette une facilité de gestion et ce n'est pas le cas. A Saint-Médard d'Eyrans, le Président a dû intervenir pour la caisse des écoles parce que Mme THOUARD refusait de payer deux personnels.

Le Président souhaite que ces problèmes se règlent rapidement.

Le Président propose un vote en deux fois : une fois pour Mme THOUARD et une fois pour M. ARMENGAUD.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

***Le Conseil de Communauté à 25 voix pour,
6 voix contre (Mme Burtin-Dauzan, Mme Debachy, Mme Betes, M. Lemire, M. Clément, M. Bordelais),
et 11 abstentions (Mme Martinez, Mme Eyl, Mme Polster, Mme Bourgade, M. Fath, M. Bos, M. Lacoste,
M. Claverie, M. Brossier, M. Heintz, M. Aulanier) :***

- Sollicite le concours de Madame Evelyne THOUARD, receveur de la Trésorerie de Castres-Gironde, depuis le 01/03/2018, pour une mission de conseil et d'assistance auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- Décide d'allouer l'indemnité de conseils et d'assistance au taux plein conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé ainsi que l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 - « Indemnités au comptable et aux régisseurs » du budget de la collectivité.

***Le Conseil de Communauté,
à 40 voix pour, 1 voix contre (M. Lemire) et 1 abstention (M. Bos) :***

- Sollicite le concours de Monsieur Daniel ARMENGAUD, receveur de la Trésorerie de Castres-Gironde, jusqu'au le 28/02/2018, pour une mission de conseil et d'assistance auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- Décide d'allouer l'indemnité de conseils et d'assistance au taux plein conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé ainsi que l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 - « Indemnités au comptable et aux régisseurs » du budget de la collectivité.

2018/151 Tarifs Centre de Ressources 2019 – locaux à destination économique

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Les tarifs proposés sont équivalents à 2018, le but est que les entreprises s'installent mais ne restent pas dans le système de pépinières et s'installent de façon plus pérenne sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Vote les tarifs 2019 ci-annexés ;
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal ;
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/152 Tarifs Aérodrome 2019

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Pour les tarifs de l'aérodrome, c'est un peu différent parce qu'il y a une réglementation qui impose un coefficient à respecter. Ainsi les tarifs augmentent légèrement cette année. Cela ne concerne pas le travail qui est mené actuellement sur la révision des tarifs, il s'agit d'une revalorisation réglementaire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Le Président ajoute qu'il a rencontré les représentants de l'aérodrome cet après-midi. Il a été décidé de se donner un peu de temps sur ces tarifs et de reporter leur adoption. Néanmoins, le Président rappelle que le budget de l'aérodrome est excédentaire pour financer les travaux de la piste. Il indique que si des travaux sont nécessaires dans les bâtiments parce qu'ils ne sont pas aux normes, la priorité y sera donnée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Fixe le tarif des redevances tel que figurant dans le tableau ci-joint dont le produit figurera en recettes du budget annexe afférent 2019 ;
- Mandate Monsieur le Président pour assurer le recouvrement de ces redevances et toutes démarches afférentes ;
- Adresse copie de la présente délibération à la Direction de l'Aviation Civile au titre de la régulation aérienne.

2018/153 Tarifs Fablab 2019

RAPPORTEUR : M. FATH

Le projet Eurêkapôle prend forme. Dans le bâtiment en construction, il y aura des laboratoires, un fablab qui mettra à disposition des machines. Les présents tarifs permettent d'ouvrir le fablab aux différents utilisateurs. Une distinction est faite selon les types de public.

D'autres délibérations suivront sur les tarifs du coworking et de location des salles.

M. FATH en profite pour informer que la CCM a reçu de nombreuses demandes de chercheurs, porteurs de projets et entreprises pour s'installer sur la Technopole pour accéder à ces équipements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Vote les tarifs 2019 ci-annexés
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018/154 Motion pour la définition de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Par cette délibération, il est proposé de définir la politique en 3 axes :

- observation dynamique
- débat communautaire
- accompagnement des porteurs de projet

Cette motion est simple mais elle donne dans les faits une compétence supplémentaire à la CCM. Cette compétence est intéressante parce qu'elle vise à permettre de redynamiser nos centres bourgs qui sont moins attractifs avec l'impossibilité de construire dans certaines communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de cette motion définissant l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

M. FATH souhaite ajouter qu'avec Mme MARTINEZ, ils ont assisté à la plénière du Département et qu'ils ont eu la chance de voter une délibération qui augmente le montant des subventions pour les communes et les bourgs de petite taille.

2018/155 Révision du cahier des charges de cession des terrains de la ZAC du site Montesquieu

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Lorsqu'une entreprise achète un terrain sur la Technopole, elle doit respecter le PLU de Martillac et le règlement de la ZAC. Ce cahier des charges fait aussi référence à la charte paysagère et l'intégration de l'environnement et la limitation de l'imperméabilisation des sols. La contribution des entreprises est payée en fonction d'un point qui diminue dans ce nouveau cahier des charges. Cette révision permet de se mettre à jour de toutes les dernières évolutions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant au cahier des charges de cession de terrain de la ZAC du Site Montesquieu.
- Demande aux notaires d'annexer le présent avenant du cahier des charges de cession de terrains aux actes de vente des terrains de la ZAC du Site Montesquieu.
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette modification du cahier des charges de cession de terrain de la ZAC du Site Montesquieu et à procéder à toutes les formalités afférentes.

2018/156 Adoption d'une charte d'agrément des projets sur la technopole

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Lors de la cession d'un terrain, il y a également une charte d'agrément des projets. Il s'agit d'une convention à signer entre les parties. Cette charte prévoit quelles sont les activités interdites et les modalités d'installation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la charte d'agrément
- Charge le Président de mettre en œuvre les actions définies



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

2018/157 Convention entre la CCM et la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Cette convention est signée entre la CCM et la Région. Elle définit les conditions de mise en œuvre du schéma (SREEDI) et le partenariat d'accompagnement des entreprises. Cette convention permet d'encadrer la complémentarité des interventions économiques de la Région et de la CCM.

Le Président précise que l'adoption de cette convention est une obligation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de la mise en œuvre d'un règlement d'intervention d'aides aux entreprises
- Prévoit les crédits aux budgets afférents
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents à l'application de cette convention et de ce règlement d'intervention

2018/158 Vente d'un terrain à EMSPROTO / SCI SEMIC - délibération complémentaire

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

Cette délibération permet la prorogation pour la date de la signature de l'acte de vente qui n'a pas pu être signé dans les délais impartis.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide
 - de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à EMSPROTO à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour la réalisation et/ou le financement de l'opération; d'effectuer cette cession de 8 230 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 288 050 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI ;
 - de fixer la signature de l'acte authentique au plus tard le 15 juin 2019.
- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

2018/159 Convention de financement aménagement du carrefour giratoire de l'Arnahurt - SDIS La Brède

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

En termes d'aménagement de giratoire de la CCM, il n'y a pas de quoi tourner en rond ! Les dossiers s'enchaînent.

Les travaux sont estimés à 405 000 € et la CCM participe à hauteur de 60 % de ce montant. Il est prévu qu'un acompte de 30 % soit versé à la signature et que le solde soit versé à la réception des travaux. Il est à noter comme pour les autres rond-points, que c'est le département qui assurera l'entretien et maintenance de l'ouvrage.

M. DUFRANC, maire de La Brède s'est félicité de cette délibération qui permettra d'œuvrer pour la



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

sécurisation de la sortie des pompiers pour leurs interventions.

Le Président insiste sur l'importance de ces équipements pour la sécurisation des axes routiers et en particulier de ce carrefour compliqué en termes d'accessibilité pour les pompiers. D'autres rond-points seront également réalisés en 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de participation financière pour l'aménagement du carrefour giratoire de l'Arnahurt situé à l'intersection des routes départementales n°109E1, n°109E7 et du chemin du Stade
- Autorise les modalités de financement de cette opération à hauteur de 60 % par la CCM, pour un montant de 188 463,00 € HT
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

2018/160 Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) – attribution fonds de concours pour l'avenue du château à La Brède

RAPPORTEUR : M. FATH

Ce dispositif global a été voté il y a 2 ans et se décline commune par commune. Pour ce dossier, la CCM participe à hauteur de 127 000 euros.

M. FATH ajoute que d'autres communes sont également concernées, et notamment Martillac, qui est également financée par le Département à hauteur de 60 000 euros. Il y a également Cadaujac.

M. GAZEAU explique qu'il a d'ailleurs écrit à M. GLEYZE pour l'inviter à l'inauguration. Néanmoins les contraintes à prendre en compte sont importantes pour être éligible aux aides, ce qui n'est pas évident en centre bourg où les largeurs de chaussées sont réduites.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours d'un montant de 127 034,05 € (cent vingt sept mille trente-quatre euros et cinq centimes)
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération

2018/161 Fonds de concours pour les aires de covoiturage

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Cette délibération se situe dans le droit fil d'une compétence de la CCM qui considère que l'aménagement de la voirie permet d'assurer la sécurité des usagers des axes routiers. Cette compétence sera exercée par le biais d'un fonds de concours pour les aires inscrites dans le schéma départemental. Seules les aires répondant à ce critère seront éligibles.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un fonds de concours pour le financement des aires de covoiturage à hauteur de 25 %;
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents ;
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2018/162 Remboursement de la consommation d'électricité pour l'éclairage public dans les zones d'activité d'intérêt communautaire

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Cette délibération acte le principe d'équité qui doit régner entre toutes les communes de la CCM. En commission infrastructures, il a été proposé de rembourser les communes qui peuvent exprimer des consommations électriques dans leurs zones d'activités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions de remboursement aux communes de la consommation d'électricité pour l'éclairage public dans les zones d'activité d'intérêt communautaire,
- Autorise le remboursement de la consommation d'électricité pour l'éclairage public dans les zones d'activité d'intérêt communautaire citées ci-dessus à compter de l'année 2018,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents.

2018/163 Scandibérique – convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Il s'agit un projet magnifique. Il est financé par la CCM et le Département. Pour ce faire, il faut autoriser le Président à signer les délégations de maîtrise d'ouvrage avec les communes pour l'autoriser à faire les travaux nécessaire à la réalisation de la Scandibérique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes de Saint Médard d'Eyrans, Martillac, et La Brède.
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2018/164 Opération Cocon 33 - Isolation des combles perdus – Avenant de la convention de partenariat avec EDF – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Cocoon 33 est une opération dont on a déjà beaucoup parlé. Pour rappel, il s'agit d'isoler les combles des bâtiments sous l'égide du CD33.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 01,
- Autorise le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30 % du coût des travaux,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

2018/165 Appel national aux dons au bénéfice des communes du département de l'Aude sinistrées par les inondations du 15 octobre 2018

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Le Président se dit très touché par les événements, et ce d'autant plus que nous sommes un territoire qui, avec la Garonne, pourrait subir ce type de catastrophe. Il est nécessaire de montrer notre solidarité dans ces moments difficiles.

M. AULANIER souhaite ajouter que, s'il partage cette solidarité et cette émotion, « c'est juste une remarque, évidemment je souhaite que notre assemblée soit solidaire mais je souhaite souligner que ces événements climatiques ne sont pas anodins. » Malheureusement, cela peut se répéter et atteindre notre territoire. Ainsi, nous devons guider nos décisions avec cette alerte constante d'impact sur le réchauffement climatique à l'origine de ces événements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €, au bénéfice du fonds spécifique d'aide à la reconstruction des équipements publics du Département de l'Aude.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

2018/166 Convention de partenariat commune / CCM - Réseau de lecture publique

RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de celles précédentes pour le réseau de lecture publique. Cette convention sera passée entre les différentes communes adhérentes au réseau. Elle permettra de régler les questions de mobilier, locaux, matériels informatique, mobilisation du personnel, formation et fonctionnement notamment sur les collections et la communication.

Cette convention est prévue pour 3 ans et sera complétée par le guide de lecteur.

Cette convention devra être présentée sous forme de délibération dans chaque conseil municipal.

Le Conseil Communautaire, à 40 voix pour, 2 abstentions (Mme Ohrensstein-Dufranc, M. Dufranc) :

- Approuve le projet de convention ci-joint ;



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente, à soumettre la convention aux communes du territoire volontaires, à la signer ainsi que tous les documents afférents.

2018/167 Subvention Association « Infodroits » - Permanences d'accès aux droits

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

M. CONSTANT remercie les services d'avoir ajouté les graphiques de Transgironde (200 usagers à 1400 bonne courbe), ce qui permet de montrer que ce service de proximité est très apprécié.

Toujours dans le cadre de cette solidarité, nous travaillons avec cette association depuis longtemps. Par cette délibération, il s'agit de renouveler la convention de 2600 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution de la subvention d'un montant de 2 760 € à l'association « INFODROITS » pour l'année 2019 et l'année 2020
- Valide les éléments contenus dans la convention d'objectifs 2019-2020
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire aux budgets afférents.

2018/168 Subvention Association « Familles en Gironde » - Permanences d'accès aux droits

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

Cette association est parfaitement légitime pour délivrer les infos aux familles qui le souhaitent et elle a prouvé son efficacité. Par cette délibération, il est proposé de confirmer le partenariat avec une subvention maximum de 3600 euros.

Ces deux associations sont référencées par la commission d'accès aux droits du Département.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution de la subvention d'un montant de 3 060 € à l'association « FAMILLES EN GIRONDE » pour l'année 2019 et l'année 2020,
- Valide les éléments contenus dans la convention d'objectifs 2019-2020,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention,
- Prévoir l'inscription de la somme nécessaire aux budgets afférents.

2018/169 Subvention Association « Mission Locale des Graves »

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

La mission locale est partenaire de la CCM depuis 17 ans. Elle accompagne les jeunes de 16 à 27 ans avec des résultats encourageants. Tout l'argent que la CCM investit dans ces associations et institutions produisent des services nécessaires à la population. Par cette délibération, il est proposé de verser une subvention de 64 000 euros décomposée en deux parties.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Le Président ajoute que la mission locale remplit ses missions avec des moyens de plus en plus réduits, ce qui risque de diminuer le nombre d'actions.

M. CONSTANT n'est pas favorable à verser davantage parce que la participation supplémentaire ne doit pas se substituer aux devoirs des services de l'État.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution de la subvention de 61 217 € par an pour l'année 2019, 2020 et 2021 à l'association « MISSION LOCALE DES GRAVES »
- Décide de l'attribution de la subvention complémentaire de 3 600 € pour l'action de relais vers le « Point écoute jeunes » à l'association « MISSION LOCALE DES GRAVES »
- Valide les éléments contenus dans la convention d'objectifs 2019-2021
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de la dite subvention
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire aux budgets afférents.

2018/170 Convention de mise à disposition de personnel – Antenne de l'Espace Emploi Montesquieu

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

L'antenne emploi à La Brède fonctionne bien. Néanmoins, il serait intéressant d'affecter cette personne dans le service par un détachement pour qu'il n'y ait aucune différence de traitement entre les personnels.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le principe de cette mise à disposition et l'existence de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu,
- Valide les éléments contenus dans la convention de mise à disposition,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'application de la présente décision,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire aux budgets afférents.

2018/171 Convention de partenariat « Pôle Emploi »

RAPPORTEUR : M. CONSTANT

La CCM a mis en place il y a 3-4 ans le cercle des chercheurs d'emploi, une réunion où participent ceux qui offrent de l'emploi et ceux qui en cherchent. Jusqu'à présent, nous avons des bons résultats. Tous ceux qui participent à ce cercle trouvent un emploi. Le partenariat avec Pôle emploi vise à confirmer cette action notamment.

Le Président précise que la signature de cette convention est prévue le 28/01/2019 à Léognan. Une autre action a été validée à la dernière commission développement économique en complément, il s'agit du bus de l'artisanat qui va tourner sur le territoire.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 18 décembre 2018 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec POLE EMPLOI,
- Valide les éléments contenus dans la convention de partenariat 2019-2021,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette collaboration.

2018/172 Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018-2020

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cet avenant à la convention ne prendra effet qu'à partir de janvier 2020. Cet avenant permet de tenir compte de l'évolution des modalités liées à la taxe de séjour et au financement de l'Office de tourisme de Montesquieu. Tous ces éléments sont précisés dans la convention qui est annexée.

Le Conseil Communautaire, à 41 voix pour, M. Mouclier ne prend pas part au vote :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018-2020, ci-annexée, avec l'Office de Tourisme de Montesquieu.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles à sa bonne réalisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Président invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le pot de l'amitié.

Le Président souhaite des bonnes fêtes, espérant que malgré les troubles (gilets jaunes et attentat à Strasbourg), chacun puisse en profiter.

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement